

Etude AMOSA

# Le chômage à répétition, réalité de plus en plus fréquente

Sur une période de cinq ans, près de la moitié des personnes au chômage se sont inscrites plus d'une fois dans un office régional de placement (ORP). Les autorités du marché du travail sont à la recherche de nouvelles voies pour éviter le retour au chômage.

Par Julia Casutt et Isabelle Anderhalden. Julia Casutt est directrice d'AMOSA et Isabelle Anderhalden chercheuse stagiaire.

— Les personnes qui se sont inscrites en 2008 dans un ORP d'un canton AMOSA (Observatoire du marché du travail de Suisse orientale, Argovie et Zoug) ne le faisaient souvent pas pour la première fois. Près de la moitié d'entre elles avait déjà été inscrite dans un ORP. Plus d'une fois sur deux, la dernière désinscription remontait à moins de quatorze mois. Les autorités du marché du travail cherchent donc de nouvelles façons d'aborder le

chômage à répétition. En collaboration avec les cantons d'Obwald et de Nidwald, la Conférence de Suisse orientale de l'Association des offices suisses du travail a lancé une étude scientifique réalisée par AMOSA.

## Plus de jeunes, moins longtemps

L'étude constate que l'âge et le niveau de formation sont des facteurs de risque importants de chômage à répétition.

Lorsque l'âge augmente, la probabilité d'être à nouveau au chômage pour un groupe d'âge donné diminue. C'est lié à la baisse de la mobilité professionnelle avec l'âge. Ainsi, dans les groupes des 15-19 et 20-24 ans, plus de la moitié des chômeuses et chômeurs se réinscrivent.

Mais la tendance est inverse en termes de durée du chômage. Les plus jeunes se réinsèrent en moyenne plus rapidement sur le marché du travail que leurs collègues plus âgés. Des baisses de salaire et de fonction sont aussi plus rares. Les conséquences d'un retour au chômage sont donc moins lourdes pour eux. De plus, malgré leurs expériences plus fréquentes de chômage à répétition, les plus jeunes ne sont que peu désavantagés dans leur parcours professionnel. Mais si des changements d'emploi fréquents se répètent dans les tranches d'âge plus élevées ou ne surviennent que plus tard, il faut compter avec des ruptures plus dommageables pour leur évolution professionnelle.

## Des signaux paradoxaux

Le risque de chômage à répétition dépend aussi du niveau de qualification. La moitié environ des demandeurs d'emploi qui n'ont achevé que la scolarité obligatoire (48,5%) ou une formation élémentaire (53,4%) se trouvent à nouveau au chômage dans un délai de cinq ans après leur sortie d'un ORP.

Le retour sur le marché du travail des personnes faiblement qualifiées est toutefois plus aisé que celui de personnes très qualifiées, comme les cadres par exemple. Cela ne tient en réalité pas à la qualification elle-même mais, de façon



«Effet tourniquet»: le chômage à répétition du point de vue des centres de consultation.

paradoxe, à l'effet de signal d'une formation supérieure. C'est qu'une bonne formation renforce chez les employeurs potentiels le soupçon de problèmes sous-jacents expliquant la perte répétée d'emploi: un manque de compétences sociales par exemple.

Le rôle de la nationalité des demandeurs d'emploi est sans doute le reflet des deux facteurs de risque que sont l'âge et la formation. Si les Suisses et les Allemands, en général très bien formés, connaissent proportionnellement moins de situations de recherche d'emploi, les chômeurs de Turquie ou d'Ex-Yougoslavie présentent quant à eux les risques les plus élevés.

### Différents types de chômage

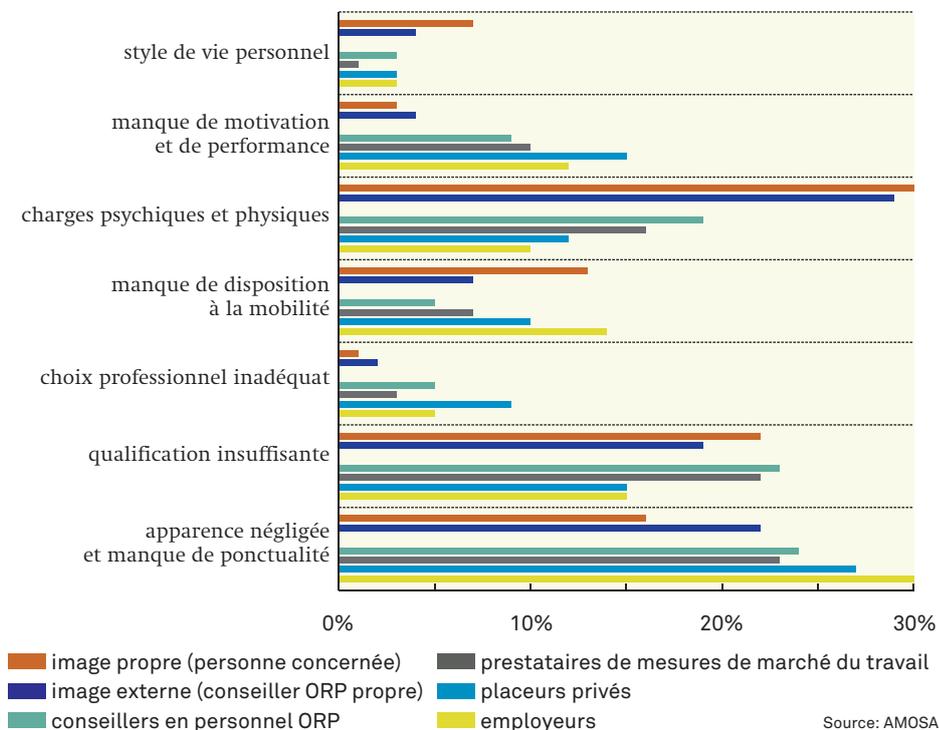
Une analyse de différents parcours dans la recherche d'une place de travail permet de faire précisément la différence entre les cas problématiques et les cas moins lourds: 27% de toutes les personnes de retour au chômage peuvent être attribués au groupe ayant une «intégration croissante dans le marché du travail». Ce type est caractérisé par des périodes de chômage plus fréquentes que la moyenne, mais plus courtes, avec des changements de métier plus fréquents. Avec le temps, il réussit à accroître aussi bien son niveau de fonction que la garantie d'un revenu.

Au contraire, on constate dans le type «chômage fréquent mais de courte durée» (19%) et dans le type «chômage de longue durée» (une fois 16%, plusieurs fois 12%) une diminution des niveaux de fonction, bien qu'ils se distinguent nettement en termes de fréquence et de durée des phases de recherche d'emploi. Le chômage de longue durée est pourtant plus préoccupant, car des diminutions de salaire s'y ajoutent.

### Pas que les rythmes saisonniers

Contrairement aux attentes courantes, le chômage à répétition ne peut pas être expliqué directement par les rythmes saisonniers. Seules certaines branches caractérisées par des fluctuations saison-

### Chômage à répétition: explications avancées



Personnes concernées d'un côté, placeurs et employeurs d'un autre: les explications subjectives divergent, parfois fortement, sur les causes du chômage multiple.

nières de l'emploi connaissent des retours au chômage plus fréquents, fluctuant aussi fortement en cours d'année. Il s'agit du placement de personnel temporaire, de l'hôtellerie-restauration et de la construction. Le changement et l'interruption d'emploi plus fréquents dans le cadre de contrats de travail saisonniers augmentent naturellement le risque de chômage multiple.

Pour ces branches, une réduction générale du chômage à répétition doit toutefois être appréhendée en termes contradictoires. D'un côté, les chômeurs peuvent bénéficier d'engagements temporaires, voire peut-être d'une réinsertion, évitant ainsi le chômage de longue durée. Mais d'un autre côté, c'est sans la garantie d'une intégration durable au marché du travail.

Sur la durée de l'étude, on constate dans l'ensemble une augmentation du nombre de personnes revenant au chômage. En 1999, 3100 personnes se réinscrivaient en moyenne mensuelle, et 4100

en 2009. Cela correspond à une augmentation de 30% sur dix ans.

### Explications subjectives variées

Dans le cadre d'une étude par Internet, AMOSA a interrogé à plusieurs reprises différents groupes de personnes sur les causes structurelles et individuelles du chômage à répétition. Y ont participé quelques personnes directement concernées ainsi que leur conseiller en personnel de l'ORP, mais aussi quelques conseillers ORP pris isolément, des prestataires de mesures de marché du travail (MMT), des placeurs privés et des employeurs. La cause de retour au chômage la plus fréquemment évoquée est celle de la flexibilisation des relations de travail et des exigences croissantes sur le marché du travail (voir graphique).

L'évaluation des causes individuelles révèle cependant une forte différence entre les explications des personnes concernées et celles des employeurs ou des représentants du placement privé. →

Alors que les chômeurs mettent souvent au premier plan le manque de qualifications, les autres parties y accordent moins d'importance et renvoient plutôt au manque de motivation et de performance. En revanche, les conseillers en personnel ORP, les prestataires de MMT et les personnes directement concernées sont d'accord sur les charges psychiques et physiques liées à l'emploi. Comparativement, ce type de causes est souvent évoqué par l'ensemble des personnes interrogées.

### Prévention efficace

Dans le cadre du projet, une série de mesures de lutte contre le chômage à répétition ont été proposées en vue d'améliorer l'offre de coaching et d'augmenter la durabilité. Les mesures sont mises en place dans les cantons AMOSA et soutenues par les partenaires du projet dans la mesure de leurs possibilités. Comme le chômage à répétition est un phénomène répandu, aux manifestations multiples, il faut également en analyser plus précisément les facteurs individuels.

Toutes les personnes concernées ne constituent pas des groupes à risque au sens d'une intégration plus difficile sur le marché du travail. Mais là où des risques subsistent, une prévention doit être mise en place, sous la forme par exemple d'un meilleur coaching individuel ou d'un accompagnement intensif dans le cadre d'une nouvelle participation à une MMT. Pour le reste, les mesures développées se focalisent sur l'amélioration de la durabilité du placement. On peut penser ici à une poursuite du suivi individuel au-delà de la prise d'un nouvel emploi ou à des contacts plus approfondis avec les employeurs lorsque les personnes ont été placées par l'ORP.

### Bilan

Le retour au chômage est une réalité et son emprise ne doit pas être sous-estimée. Des conditions-cadres structurelles comme la flexibilisation des relations de travail

## « Les exigences ne cessent de croître »

Thomas Buchmann, directeur du Service de l'économie et du travail du canton d'Argovie, répond à nos questions.

Interview: Viktor Moser



Thomas Buchmann

**La moitié environ des demandeurs d'emploi avait déjà été au chômage au moins une fois au cours des cinq années précédentes. Quelle a été votre première réaction à ce résultat?**

Cette proportion élevée m'a surpris. Mais aussi le fait que ce taux soit en hausse constante depuis 2001. Pour l'essentiel, les facteurs de risque de retour au chômage sont les mêmes que ceux du chômage en général: qualifications insuffisantes, mobilité limitée, manque de connaissances linguistiques, entraves à la santé, etc. Cependant, le marché du travail a aussi changé, en raison d'exigences qui ne cessent de croître et d'une flexibilisation des relations de travail due à l'augmentation de l'emploi temporaire.

**Le risque de perdre son statut est particulièrement élevé en cas de chômage de longue durée. Comment limiter cette durée?**

ou l'influence de la conjoncture peuvent favoriser l'apparition de chômage répétitif. Quand des personnes cherchent à nouveau et peut-être à plusieurs reprises un emploi, on ne peut exclure dans tous les cas des déficits de qualification formelle ou de compétences transversales. Il est possible de recourir efficacement aux mesures développées quand il existe des problèmes individuels tels que le manque de compétences sociales ou

Les chômeurs de longue durée ne constituent pas en soi un groupe à risque particulier en termes de retour au chômage. Mais la répétition d'un chômage de longue durée entraîne un risque accru de perte de statut social. Il existe des concepts de consultation spécifiques pour les personnes au chômage de longue durée. Le défi est d'identifier le plus rapidement possible celles qui sont menacées. De ce point de vue, il est important d'avoir des conseillers en personnel expérimentés; jusqu'à présent, des modèles de repérage reposant sur des banques de données électroniques n'ont pas été convaincants.

**L'étude propose notamment une poursuite de l'accompagnement des demandeurs d'emploi placés. Qu'en pensez-vous?**

De façon générale, il est évident que nous évoluons en direction d'un accompagnement individualisé, y compris dans les mesures du marché du travail. A mes yeux, il va de soi que nous prenions encore contact avec l'employeur après la réalisation du placement. Il faudrait en outre offrir aux employés la possibilité de contacter l'ORP en cas de difficultés. —

professionnelles, ou lorsqu'il faudrait améliorer la collaboration entre les différents acteurs. —